



Envoyé en préfecture le 03/06/2019  
Reçu en préfecture le 03/06/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20190521-2019\_03\_35-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 mai 2019**

2019-03-35

**Date d'affichage : 24 mai 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 15 mai 2019  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique  
THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY

**POUVOIRS** : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY,  
Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé  
NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE,  
Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Conditions de versements de fonds de concours aux communes de la CCPS**

Vu l'article 5214-16 du CGCT qui prévoit qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un  
équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes  
membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils  
municipaux concernés.*

*Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le  
bénéficiaire du fonds de concours. »*

Vu l'article 6.3 des statuts de la CCPS indiquant la possibilité de verser des fonds de concours.

Suite au débat d'orientations budgétaires, et après arbitrages au moment du vote du budget 2019, le Conseil  
communautaire a décidé de retenir 300 000 € de crédits pour verser des fonds de concours, dans les  
conditions fixées par l'article 5214-16 précité.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

La loi ne précisant pas les modalités de versement, la CCPS est libre de définir, ou non, des critères.

Dans un souci de transparence, tout en gardant de la souplesse dans la gestion de ces crédits, il apparaît pertinent de définir les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes de la CC.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

FIXE comme suit les modalités de versement de fonds de concours, par la CCPS, aux communes membres :

- Types de dépenses financées :  
Seules les dépenses d'investissement sont financées (pas de financement du fonctionnement)
- Limites du financement :  
Le montant du fond de concours doit être inférieur ou égal à l'autofinancement de la commune (dont le calcul prend en compte les subventions et le FCTVA).  
Les montants versés prennent en compte les montants attribués à chaque commune dans un souci d'équité.
- Echancier du versement :  
Versement 40 % (sur justification de l'engagement de la dépense), puis 60% à l'achèvement sur présentation d'un état comptable de la dépense.
- Procédure :  
Après avis du bureau communautaire, décision prise par délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.  
Formalisme de la demande inspiré de celui appliqué par l'Etat pour la DETR.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE